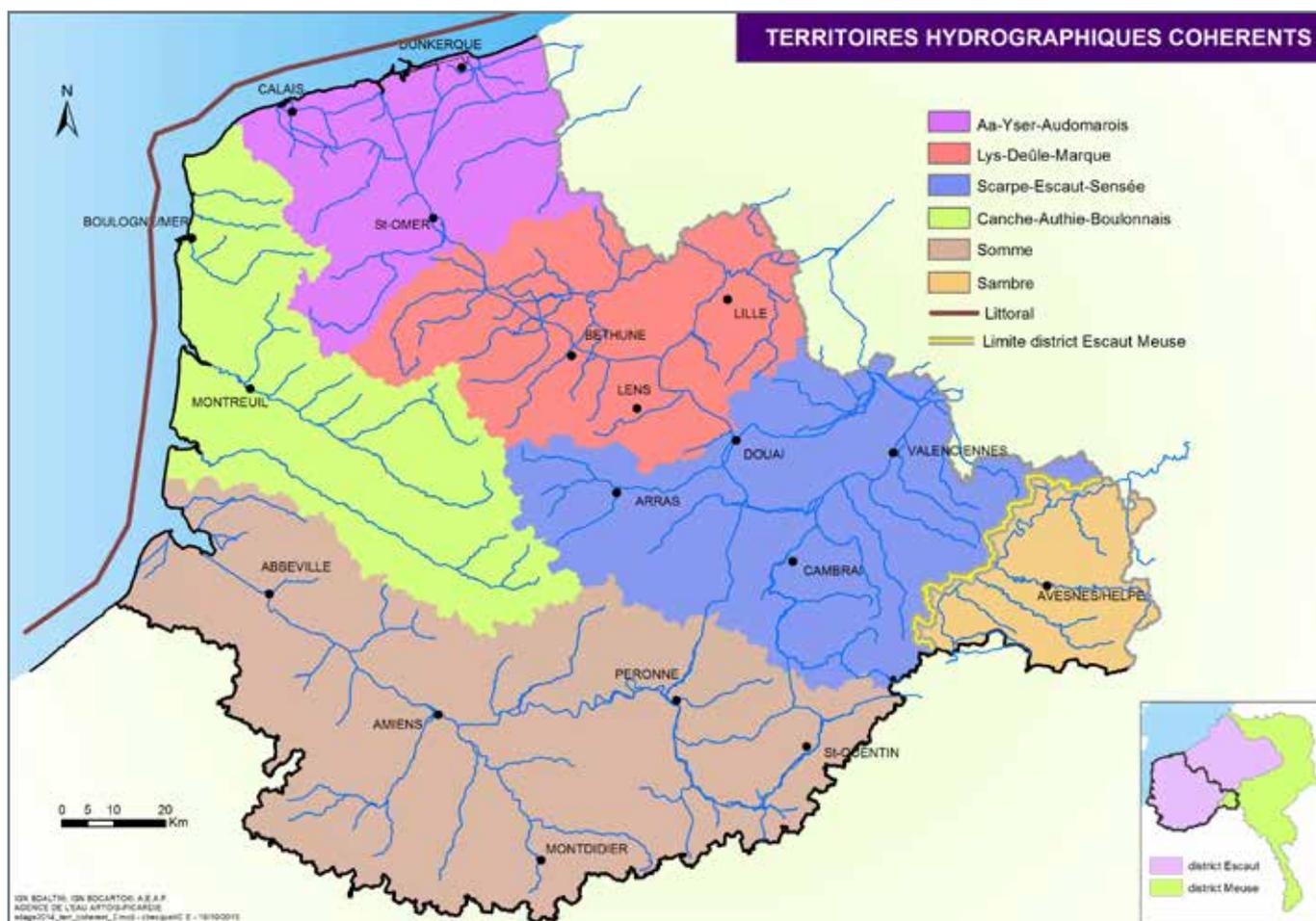


LE BASSIN ET SES INSTANCES



› L'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie est un établissement public administratif du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Sa zone de compétence couvre l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, et partiellement celui de la Somme (96% des habitants), de l'Aisne (24% des habitants), et de l'Oise (4% des habitants), sur environ 20 000 km². L'Agence de l'eau participe à la mise en oeuvre des politiques nationales relatives à l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union Européenne.



LE BASSIN ET SES INSTANCES

L'Agence de l'eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- ▶ grâce à des interventions financières (soutien à l'investissement ou au fonctionnement performant),
- ▶ par la construction et le développement de stratégies et d'outils de planification,
- ▶ par la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques précise que les six Agences de l'eau en France favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». A cela s'ajoutent des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

Pour atteindre ces résultats en vue d'une gestion durable de l'eau, l'Agence de l'eau dispose d'instruments économiques (redevances et aides financières) :

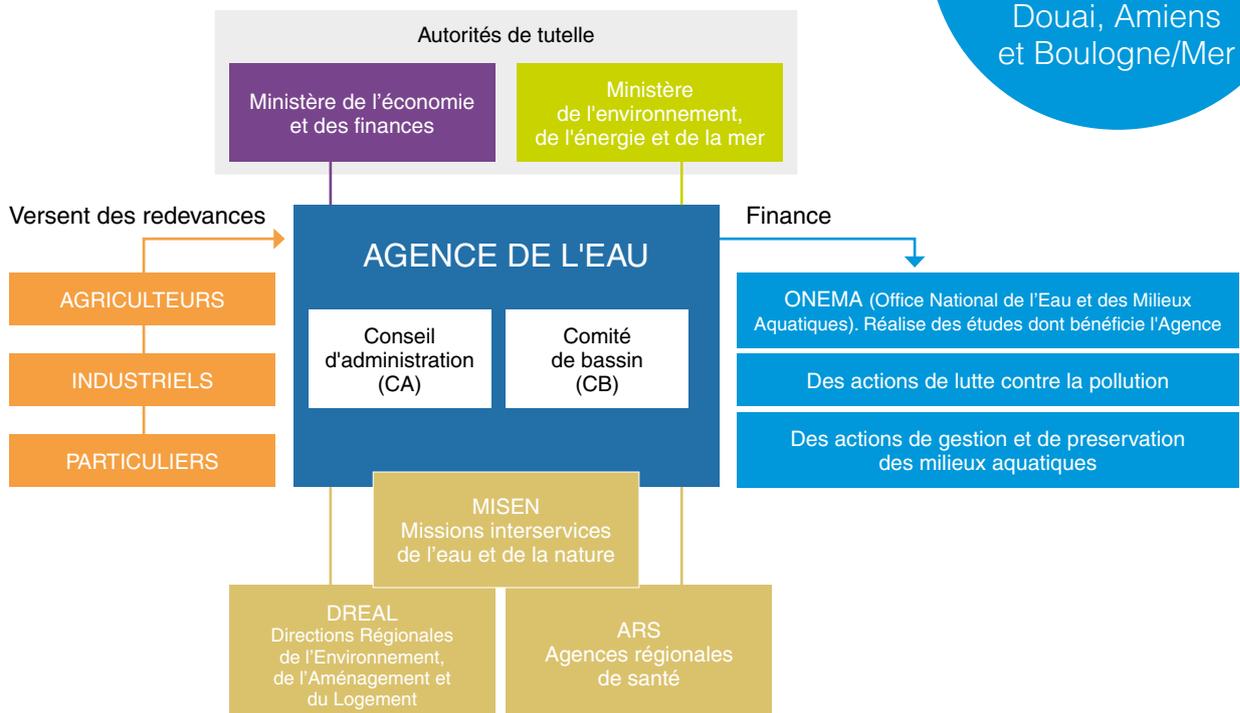
▶ Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Le plafond global et l'assiette des redevances est fixé par la loi.

▶ Les redevances perçues sont utilisées pour apporter des aides financières (subventions, avances) aux personnes publiques ou privées (collectivités, acteurs économiques, associations...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Les priorités d'intervention et les montants des dépenses de l'Agence de l'eau sont définis par un programme pluriannuel d'intervention.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail de 170 collaborateurs. Son siège est situé à Douai (Nord), elle dispose de 3 missions territoriales, dont 2 décentralisées sont localisées à Boulogne-sur-Mer et à Amiens.

170
collaborateurs

3 missions
Douai, Amiens
et Boulogne/Mer



LE BASSIN ET SES INSTANCES

› Le fonctionnement institutionnel en 2015

COMITÉ DE BASSIN

(80 membres)

- 1 Président
- 3 Vice-Présidents

32 collectivités

- 17 communes ou groupements de communes
- 12 départements
- 3 régions

32 usagers

- 9 industrie (dont 1 portuaire)
- 5 agriculture (dont 1 agrobio)
- 1 distributeur d'eau
- 1 producteur d'électricité
- 2 personnes qualifiées
- 2 milieux socio-professionnels
- 1 pêche maritime
- 1 batellerie
- 1 tourisme
- 4 associations agréées de protection de la nature (dont 1 dans le domaine littoral)
- 3 associations agréées de défense des consommateurs
- 2 associations agréées de pêche et protection des milieux aquatiques

16 représentants de l'Etat

- Donne un avis conforme sur le Programme d'Intervention et les redevances de l'Agence de l'eau
- Planifie des actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des SDAGE et du Programme de Mesures
- Donne un avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou en lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

Président : M. FLAJOLET

Commission Permanente du Milieu Naturel
Aquatique et de la Planification
Président : M. VERNIER

Commission Permanente de l'Action
Internationale et du Développement Durable
Président : M. SCHEPMAN puis M. HAUSSOULIER

Commission Permanente Eau & Agriculture
Président : M. COTEL

Commission Inondations
Président : M. CORDET

Commissions Territoriales

Comité National de l'Eau

Mission d'appui technique GEMAPI

Conférence Permanente des Epandages

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(35 membres)

- 1 Président (nommé par décret)
- 2 Vice-Présidents
- 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de Bassin (11 collectivités - 11 usagers)
- 11 représentants de l'Etat
- 1 représentant du personnel
- Détermine et administre la mise en oeuvre du Programme d'Intervention de l'Agence de l'eau

Président : M. CORDET
Préfet Coordonnateur de Bassin

Commission Permanente Programme
Président : M. RAOULT

Commission Permanente des Interventions
Président : M. LEMAY



Comité de Bassin décentralisé à Boulogne-sur-Mer le 24 avril 2015

LE BASSIN ET SES INSTANCES

› Le fonctionnement institutionnel en 2015

Quelques décisions du Comité de Bassin en 2015

24 avril (Boulogne-sur-Mer)

- ▶ Avis favorable sur le projet de Programme de Mesures pour le milieu marin
- ▶ Avis favorable sur le Schéma Directeur de prévision des crues

10 juillet (Douai)

- ▶ Elections des représentants du collège des collectivités territoriales (au Conseil d'Administration, à la Commission Permanente des Milieux Naturels Aquatiques et de la Planification, à la Commission Permanente Eau et Agriculture, à la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable)
- ▶ Election du Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable

16 octobre (Douai)

- ▶ Election d'un membre représentant du collège des usagers au Conseil d'Administration
- ▶ Election d'un membre représentant du collège des usagers à la Commission Inondation
- ▶ Avis conforme sur la fixation des taux et la définition des zones de redevance dans le cadre de la révision du X^{ème} Programme d'interventions
- ▶ Avis conforme sur la définition des montants et la répartition par domaine dans le cadre de la révision du X^{ème} Programme d'interventions
- ▶ Adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie
- ▶ Avis favorable sur le projet de Programme De Mesures pour la réalisation du SDAGE.

11 décembre (Douai)

- ▶ Avis favorable sur les documents finaux des SAGE Yser et Haute-Somme
- ▶ Avis favorable sur le programme de surveillance de l'état des eaux du bassin

UNE PUBLICATION DU COMITE DE BASSIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Comité de Bassin Artois-Picardie a réalisé avec le concours de Grégory Beaugrand (membre du GIEC), du CESER Nord-Pas-de-Calais, du CESER Picardie et de la DREAL de Bassin, un document intitulé « regards croisés sur l'eau et le changement climatique ».

Cette publication présente les impacts du changement climatique sur l'eau, leurs conséquences ainsi que les mesures d'adaptation figurant dans le SDAGE.



Comité de bassin du 10/07/2015 dans les locaux de l'Agence

LE BASSIN ET SES INSTANCES

Quelques décisions du Conseil d'Administration en 2015

27 mars

- ▶ *Approbation du compte financier 2014*
- ▶ *Approbation du compte rendu d'activité 2014 avec bilan du contrat d'objectifs*
- ▶ *Adaptation de programme : report en 2015 des autorisations de programme 2014 non engagées*
- ▶ *Bilan 2014 du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière et perspectives 2015-2016*
- ▶ *Approbation de l'engagement de l'Agence dans le Contrat de Projet Etat-Région*
- ▶ *Décision de soumettre au régime forestier l'ensemble des propriétés boisées de l'Agence situées sur le secteur des champs captants du sud de Lille.*

19 juin

- ▶ *Approbation d'une évolution des zonages d'intervention en lien avec le projet de SDAGE 2016-2021*
- ▶ *Approbation des scénarios d'équilibre financier du X^{ème} Programme d'Interventions soumis à révision*

25 septembre

- ▶ *Election de 2 membres représentants du collège des collectivités territoriales et du vice président à la Commission Permanente des Interventions*
- ▶ *Election de 2 membres représentants du collège des collectivités territoriales à la Commission Permanente Programme*
- ▶ *Avis favorable donné aux projets de délibérations d'application dans le cadre du X^{ème} Programme d'Interventions*

27 novembre

- ▶ *Election d'un membre représentant du collège des usagers à la Commission Permanente des Interventions*
- ▶ *Election d'un membre représentant du collège des usagers à la Commission Permanente Programme*
- ▶ *Adoption du Budget initial 2016*
- ▶ *Approbation des conventions cadre des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Boulonnais et Audomarois.*



Conseil d'Administration du 19 juin 2015